

Un accord de coopération technique en matière d'indication géographique avec la Chine [CP]



Le 7 mai 2024, Carole Ly, Directrice de l'Institut national de l'origine et de la qualité, a signé le renouvellement d'un accord de coopération technique en matière d'indication géographique avec Shen Changyu, Commissaire de la *China national intellectual property administration* ⁽¹⁾ (CNIPA).

Ce partenariat tripartite avec le [Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire](#), d'une durée de quatre ans, a pour objet de poursuivre les échanges d'expertises juridique et technique autour des indications géographiques agroalimentaires et viticoles et d'améliorer la connaissance mutuelle du système des deux pays. Il devrait également permettre d'avancer autour des démarches engagées par la France pour l'enregistrement en Chine des indications géographiques viticoles de Bourgogne, après l'enregistrement des appellations Gevrey-Chambertin et Mâcon annoncé par le président chinois Xi Jinping ce même jour.

⁽¹⁾ [China national intellectual property administration](#)



Signature de l'accord de coopération technique en matière d'indication géographique avec la Chine

Pour en savoir plus

- [1. Les actions de coopération internationale de l'INAO](#)
- [2. La Chine reconnaît les appellations d'origine bourguignonnes Gevrey-Chambertin et Mâcon en tant qu'indications géographiques \(IG\)](#)

Source URL: <https://www.inao.gouv.fr/cp-accord-cooperation-technique-france-chine-2024>

List of links present in page

1. <https://agriculture.gouv.fr/>
2. <https://english.cnipa.gov.cn/>
3. <https://www.inao.gouv.fr/cooperation-internationale>
4. <https://www.inao.gouv.fr/cp-chine-ig-gevrey-chambertin-macon>